



## Démission du président association loi 1901

Par **PEINADO**, le **24/01/2008** à **14:56**

Je suis présidente d'une association depuis 1990 et je souhaite donner ma démission. L'assemblée générale a eu lieu le 11.01.08 et un nouveau conseil d'administration dont je fais partie a été constitué. Je n'ai pas annoncé ma démission ce jour là car une réunion des membres du CA st prévue le 15.02.08. Je souhaite à ce moment là laisser mon rôle de présidente mais rester au C.A - Est-ce légal ? J'ai entendu dire qu'il n'y avait pas de candidat pour me remplacer et j'aimerais savoir ce que je dois faire dans ce cas.

Merci de vos conseils.